

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4173

présenté par

Mme Boyer, M. Mazars et M. Bataillon

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 24 par les mots :

« , notamment en matière de protection et d'indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose un complément à l'alinéa 24 de l'article premier, mettant en avant la nécessité de renforcer les actions de soutien à l'agropastoralisme, en particulier en ce qui concerne la protection contre la prédation. Cette précision vise à consolider les dispositifs existants, notamment en matière d'indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs.